

Procès-verbal de la Séance du 18 mars 2021
Du Conseil Municipal
De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 15 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS,
Frédéric ARNOUX, Serge ARTHAUD-BERTHET, Stéphanie BOUSQUET,
Florence FACQ, Brigitte VIALETTE

Étaient absents

Néant

Avaient donné pouvoir

Emmanuel FAVRE-COLLET à Brigitte VIALETTE
Valérienne GAIDET à Florence FACQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Affectation des résultats 2020 au budget principal 2021

Rapporteur : Philippe JEAN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 et L2311-11,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 83 909,97 €
- Un excédent d'investissement de 70 090,42 €

Après délibération et à l'unanimité des membres représentés, décide :

de reporter 70 090,42 € en recettes investissement au BP 2021
et d'affecter 83 909,97 € en investissement au BP 2021

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Vote des taxes 2021

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances informe les membres du conseil municipal que suite à une réforme fiscale, le taux (et le produit) du département concernant la taxe foncière bâtie (TFB) sera versée à la commune à partir de l'année 2021.

Il est proposé de réviser les taux communaux comme suivant :

+ 1,2% pour la taxe foncière bâtie, sur la valeur de 2020 (hors taux du département) : le taux 2021 est de 24,40 % (hors taux du département) et de 40,30% (y compris taux du département)

+ 1% pour la taxe foncière non bâtie, sur la valeur de 2020 : le taux 2021 est de 62,70 %

Le taux de la taxe d'habitation reste inchangé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres représentés, de modifier les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suivant :

	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	12,40 %	12,40 %	12,40 %
Foncier Bâti	23,90 %	24,10 %	40,30 %
Foncier non Bâti	62,01 %	62,10 %	62,70 %

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°3

OBJET : Vote du budget primitif 2021 du budget principal

Rapporteur : Philippe JEAN

Après en avoir délibéré, le budget primitif principal 2021 adopté, à l'unanimité des membres représentés, comme suivant, équilibré en recettes et en dépenses :

- **Pour le fonctionnement à 203 150 €**
(dont 16 584 € de virement à la section d'investissement)
- **Pour l'investissement à 1 113 547 €** (y compris les restes à réaliser)

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°4

OBJET : Vote des subventions 2021

Rapporteur : Philippe JEAN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres représentés, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- APE Revel 500 €
- AMSID 500 €
- Comice agricole du Balcon de Belledonne 300 €
- Comité des Fêtes de Saint-Jean-le-Vieux 400 €
- Comité des Fêtes de Saint-Jean-le-Vieux (aide feu d'artifice) 600 €
- Ecole Maternelle de Revel (50 élèves) 170 €
- École Élémentaire de Revel (97 élèves) 330 €
- Souvenir français 100 €

• Syndicat agricole de Saint-Jean-le-Vieux	60 €
• Le Perlet, Club Séniors	100 €
• Jeunes sapeurs pompiers de Belledonne	500 €
• ADMR	572 €
• Radio Grésivaudan	45 €
• Téléalarme Filiadpa	50 €
• Vallée de la Roya	120 €

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°5

OBJET : Convention de coopération de soutien à la manifestation Cinétoiles

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Cinétoiles est un festival saisonnier de projections de films en plein air, organisé et coordonné chaque année de juin à septembre par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Dans ce cadre, il est proposé aux 43 communes du territoire du Grésivaudan de projeter un film dans leur commune afin d'en faire profiter le plus grand nombre. Des actions municipales peuvent venir conforter la projection.

Il convient d'établir une convention avec chaque commune accueillant une projection, afin de fixer les modalités d'exécution de la coopération et du soutien à la manifestation Cinétoiles, ainsi que les obligations des différents intervenants prenant part à la mise en place et au déroulement de l'évènement. Ces conventions couvrent une période de 6 saisons estivales.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de coopération et d'organisation de la manifestation Cinétoiles avec la communauté de communes Le Grésivaudan dont le modèle est présenté aux membres du conseil municipal, et ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres représentés, adopte cette délibération.

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°6

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL taux fixe d'un montant total de 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour le financement de la rénovation énergétique d'un bâtiment public, dans le cadre de l'enveloppe « ressource BEI »

Rapporteur : Philippe JEAN

Le Conseil municipal de Saint Jean Le Vieux, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée et à l'unanimité des membres représentés,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération Monsieur le Maire de la commune de Saint Jean Le Vieux est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : prêt PSPL taux fixe

Montant : 200 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,55%

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,67% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°7

OBJET : Motion relative au "Projet Hercule" d'EDF

Rapporteur : REBUFFET-GIRAUD Franck

Délibération annulée

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°8

OBJET : Projet Cœur de Village : demande de subvention auprès de la Région - Contrat Ambition Région pour les travaux de restructuration et d'extension de l'équipement communal

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet global de Cœur de village comprend la restructuration / extension de ce bâtiment consiste en la réhabilitation de la salle des fêtes, la création de locaux pour la mairie et la création d'un café associatif.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du Contrat Ambition Région pour les travaux du bâtiment, selon le plan de financement suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant

Travaux bâtiment	902 920 € HT	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	8,35%	100 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre	161 200 € HT	DSIL Etat	16,70%	200 000 €
		Subv. Département de l'Isère	18,80%	225 000 €
		AAP rénovation thermique Le Grésivaudan Com.de Com.	6,00%	72 800 €
		AAP bois énergie Région Auvergne Rhône Alpes	1,50%	17 920 €
		Autofinancement de la commune	48,65%	448 400 €
TOTAL	1 064 120 € HT	TOTAL	51,35%	1 064 120 €

Aussi, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- 1- autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents au dossier de demande de subvention auprès de la Région, dans le cadre du Contrat Ambition Région pour un montant sollicité de 100 000 €.
- 2- prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'intégralité de cette opération, en section d'investissement

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°9

OBJET : Création d'une plateforme de chargement de bois au lieu-dit "Les Bouches" le long de la RD 280

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Résolution d'un point de conflit chargeur pour l'exploitation forestière / sécurité routière sur la RD 280 (point de conflit n°69).

A l'heure actuelle le stockage de bois se fait le long de la RD 280, et le chargement se fait sur les grumiers stationnés sur la route, ce qui représente un risque pour la sécurité routière.

Le projet consiste à acquérir des parcelles de chaque côté de la route d'une surface totale de l'ordre de 13 000 m², pour créer des aires de stockage et réaliser des bandes de roulement résistantes pour les grumiers.

Estimation du montant de l'opération :

acquisition du foncier : 5 500 € HT

travaux d'aménagement : 18 000 € HT

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres représentés, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère de 80% pour l'acquisition du foncier, soit 4 400 € et de 80% pour la réalisation des travaux, soit 14 400 €.

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°10

OBJET : Dénomination des voies de la commune : ajout d'une voie à dénommer

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il appartient à la commune de dénommer et numéroter ses voies.

Il convient donc de dénommer une route qui ne l'a pas encore été et sur laquelle une maison d'habitation va être construite cette année.

Monsieur le Maire propose de dénommer cette voie : Route de La Poya

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la proposition de dénomination de cette voie de Monsieur le Maire, à savoir : Route de La Poya

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

Objet : Vente matériel cuisine salle des fêtes

Mettre en vente la hotte et le lave-vaisselle de la salle des fêtes.

Information n°2

Objet : Véhicule communal

Réflexion à mener sur le remplacement potentiel du véhicule en raison de la faible utilisation kilométrique peu adaptée à ce type de véhicule diesel.

Information n°4

Objet : Prochains conseils municipaux

Jeudi 29 avril 2021

Jeudi 20 Mai 2021

Jeudi 17 ou 24 juin 2021

Jeudi 22 juillet 2021 ?

Jeudi 16 ou 23 septembre 2021

Jeudi 4 novembre 2021

Jeudi 16 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23h00

A Saint-Jean-Le Vieux, le 18 mars 2021

Brigitte VIALETTE

Secrétaire de Séance

